

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|--------------------------------|
| Suchabfrage | 17.04.2024 |
| Thema | Landesverteidigung |
| Schlagworte | UNO, Epidemien |
| Akteure | Keine Einschränkung |
| Prozesstypen | Keine Einschränkung |
| Datum | 01.01.1965 - 01.01.2022 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, UNO, Epidemien, 1998 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|-------------------------------------|---|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Landesverteidigung | 1 |
| Landesverteidigung und Gesellschaft | 1 |
| Militäreinsätze | 3 |
| Militärorganisation | 7 |
| Ausrüstung und Beschaffung | 7 |

Abkürzungsverzeichnis

| | |
|---------------|---|
| VBS | Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport |
| UNO | Organisation der Vereinten Nationen |
| OSZE | Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa |
| SiK-SR | Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates |
| ETH | Eidgenössische Technische Hochschule |
| EU | Europäische Union |
| EDI | Eidgenössisches Departement des Inneren |
| UNECE | United Nations Economic Commission for Europe |
| BABS | Bundesamt für Bevölkerungsschutz |
| EZV | Eidgenössische Zollverwaltung |
| KFOR | Kosovo Force |
| EO | Erwerbsersatzordnung |
| NATO | North Atlantic Treaty Organization |
| FZA | Personenfreizügigkeitsabkommen |
| PfP | Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace) |
| KSD | Koordinierter Sanitätsdienst |

| | |
|----------------|--|
| DDPS | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports |
| ONU | Organisation des Nations unies |
| OSCE | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe |
| CPS-CE | Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats |
| EPF | École polytechnique fédérale |
| UE | Union européenne |
| DFI | Département fédéral de l'intérieur |
| CEE-ONU | Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe |
| OFPP | Office fédéral de la protection de la population |
| AFD | Administration fédérale des douanes |
| KFOR | Force pour le Kosovo |
| APG | allocations pour perte de gain |
| OTAN | L'Organisation du traité de l'Atlantique nord |
| ALCP | Accord de libre circulation des personnes |
| PPP | Partenariat pour la paix |
| SSC | Service sanitaire coordonné |

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.08.2008
ELIE BURGOS

Au mois d'août, les résultats de l'**enquête «Sécurité 2008»**, une enquête d'opinion menée chaque année par le Centre de recherches sur la politique de sécurité et l'Académie militaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), ont été rendus publics. En 2008, le sentiment général de sécurité des Suisses est le plus élevé enregistré depuis 1991 (+4% par rapport à 2006): 90% des personnes interrogées affirment se sentir «très en sécurité» ou «plutôt en sécurité». Concernant l'évaluation des divers engagements militaires dans le cadre d'alliances et de l'ONU, une tendance à la baisse est constatée depuis trois ans. Au premier rang, seules les troupes suisses onusiennes de maintien de la paix obtiennent un taux d'approbation majoritaire (54% ; +0%). En deuxième position suit l'acceptation d'un rapprochement avec l'OTAN (34% ; -5%). Les taux d'approbation des engagements à l'étranger de soldats suisses volontaires armés pour l'autodéfense se rapprochent de celles de l'année précédente (39% ; +1%), de même que ceux des engagements de soldats non armés accomplissant des missions purement humanitaires (35% ; +1%). Comparé à 2007, le nombre des opposants aux engagements à l'étranger est de nouveau en léger recul (20% ; -2%). Baromètre de l'acceptation de l'armée suisse, la question sur la nécessité de celle-ci montre une acceptation de nouveau nettement plus élevée comparé au point le plus bas enregistré en 2007. 69% (+8%) des personnes interrogées sont d'avis que l'armée est «absolument indispensable» ou «plutôt indispensable». Seuls 13% des sondés estiment que l'armée pourrait être purement et simplement supprimée. Après avoir crû pendant cinq ans, le pourcentage des Suisses partisans d'une armée de métier s'est effondré (41% ; -6%). Par contre, le nombre des sondés en faveur de l'armée de milice croît de 44% à 51% par rapport à l'année précédente. De son côté, le nombre des sympathisants de la suppression de l'obligation de servir et de l'introduction d'un service militaire volontaire a nettement diminué par rapport à 2007, de 48% à 42%. Sur la question des dépenses de l'armée, si toujours plus de personnes interrogées sont d'avis que le budget alloué à cette dernière est «raisonnable» (42% ; +3%), près d'une sur deux (45% ; -6%) jugent toutefois que ces dépenses sont trop ou beaucoup trop élevées. L'opinion en faveur des armes d'ordonnance à domicile, en constante baisse depuis près de vingt ans, ne récolte que 34% d'approbation. Quant à l'acquisition de nouveaux avions de combat en remplacement des F-5 Tiger, elle ne recueille pas l'approbation de la majorité. Seuls 42% de toutes les personnes interrogées approuvent en principe cette acquisition, 49% y sont opposés (28% «la refuse plutôt» et 21% «la refuse»). L'étude précise que cette situation correspond environ à la répartition des opinions relevées en 1992, soit une année avant l'acquisition du F/A-18.¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars, les résultats de l'**enquête «Sécurité 2009»**, une enquête d'opinion menée chaque année par le Centre de recherches sur la politique de sécurité et l'Académie militaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), ont été rendus publics. En 2009, le sentiment général de sécurité des Suisses a atteint le pic enregistré en 2008: 90% des personnes interrogées ont affirmé se sentir «très en sécurité» ou «plutôt en sécurité». Seul 1% des Suisses ne se sentaient «pas du tout en sécurité». En ce qui concerne les engagements militaires dans le cadre d'alliances et de l'ONU, les engagements dans le cadre de l'ONU ont continué à être plus soutenus qu'une coopération en matière de politique de sécurité dans le cadre de l'OTAN ou d'une armée européenne. Ainsi, le taux d'approbation des troupes suisses de promotion de la paix au profit de l'ONU était majoritaire (53% en 2009, soit -1% par rapport à 2008) mais restait toutefois en diminution constante, tandis qu'une augmentation du taux d'approbation d'un rapprochement avec l'OTAN s'est dessinée (38%, +4%) sans pour autant plébisciter une adhésion au traité lui-même (21%). La proportion d'avis favorable aux engagements armés à l'étranger a quant à elle diminué par rapport à l'année précédente (36%, -3%). Concernant les collaborations au sein de l'Europe, seule une minorité des sondés a souhaité que la Suisse participe à la constitution d'une armée européenne (24%) et les opinions restaient majoritairement favorables à des coopérations multiples avec des Etats européens même si la tendance était significativement à la baisse depuis 2001. En matière d'autonomie nationale, si une moitié des sondés a considéré que la Suisse ne devait compter que sur sa propre défense nationale (50%, -3%), une majorité d'entre eux a estimé que la sécurité nationale était de plus en plus influencée par d'autres Etats (52%, 0%). Au demeurant,

l'utilité de l'armée s'est elle renforcée par rapport à l'année précédente. Ainsi, une forte majorité des personnes interrogées était d'avis que l'armée était «absolument indispensable» ou «plutôt indispensable» (75%, +6%). Seul 13% des personnes sondées ont estimé que l'on pouvait supprimer l'armée. Le nombre de partisans d'une armée de métier est resté stable après le recul recensé l'année précédente (42%, +1%). Ils étaient de la sorte sensiblement moins nombreux que les partisans d'une armée de milice (51%, 0%). Par ailleurs, le nombre des sympathisants de la suppression de l'obligation de servir et de l'introduction d'un service militaire volontaire a enregistré un léger renforcement par rapport à 2008, de 42% à 44%. L'obligation de servir restait toutefois plus forte (47%). Depuis plusieurs années, la tendance indiquait que le budget alloué à l'armée était estimé trop élevé. Cependant, pour la première fois, une plus forte proportion des sondés a considéré les dépenses de l'armée «raisonnables» (46%, +4%) par rapport à ceux qui les ont jugées trop élevées (40%, -5%). L'efficacité de l'armée a été évaluée pour l'année sous revue par l'échantillon représentatif de la population suisse comme cela l'avait été fait en 1995, 1998 et 2003. Il en est ressorti que malgré une estimation positive de l'équipement (74%) et de l'instruction (59%), une minorité des sondés ont jugé la motivation des militaires comme «bonne» ou «plutôt bonne» (41%). Finalement, en comparaison avec les moyennes des années 1995 à 2009, l'armée a obtenu de moins bons résultats en terme de confiance de la part des sondés bien qu'ils lui aient accordé une confiance considérée comme moyenne.²

ANDERES

DATUM: 16.01.2020
DIANE PORCELLANA

Des travaux visant à définir l'**avenir du Service sanitaire coordonné (SSC)** ont été initiés par un groupe de projet. Le groupe – réunissant des représentants de la santé et de la sécurité de la Confédération et des cantons – s'est penché sur l'état de préparation de la Suisse, afin de pouvoir maîtriser les aspects sanitaires et améliorer la coordination lors de la gestion de situations de crise.

Le DDPS avait mandaté Thomas Zeltner pour déterminer si le SSC répondait aux défis et missions actuelles. Le rapport, examiné en novembre 2019, confirmait la nécessité d'adapter l'organisation et fournissait des recommandations relatives aux prestations des tâches et de l'orientation générale du service. Les propositions du groupe de projet sont attendues pour le premier semestre 2021.³

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 22.04.2020
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral demande au Parlement d'approuver l'arrêté fédéral relatif à **l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles dans le cadre des mesures destinées à lutter contre le Covid-19**. Dans son message, il détaille le déroulement de l'engagement fourni jusqu'à présent et qui se poursuit. Ce dernier a débuté le 6 mars 2020, lorsque le DDPS a été chargé de mobiliser 800 militaires jusqu'au 27 mars 2020, afin de renforcer le système de santé des cantons. Dix jours plus tard, le Conseil fédéral prolongeait l'engagement jusqu'au 30 juin 2020 et décidait la mise sur pied d'une troupe de maximum 8'000 militaires. Pour réunir les effectifs nécessaires, l'armée a alors mobilisé, prolongé des cours de répétition et même convoqué des militaires encore incorporés, ayant déjà accompli leur service long. Plus de 80% des militaires convoqués sont entrés en service à temps et à l'endroit prévu. Leurs jours de service exécutés seront imputés jusqu'à l'équivalent de deux cours de répétition. L'armée a également pu affecter dans les soins généraux et médicaux 120 anciens militaires et militaires incorporés, parmi les 3'500 qui se sont portés volontaires.

Actuellement, l'armée soutient une cinquantaine d'installations hospitalières en Suisse et au Liechtenstein. Elle remplace le personnel soignant pour les soins de base, transporte les malades contagieux, effectue des tests de dépistage, etc. Début avril, 2'400 militaires s'occupaient de soins de base. Un contingent assiste également l'Administration fédérale des douanes (AFD) dans l'application des restrictions appliquées à l'ALCP. Des représentations étrangères sises dans les cantons de Vaud et de Genève ont déjà pu bénéficier de la protection de l'armée, qui, renforce les corps de police cantonaux en cas de besoin.

En parallèle de l'engagement militaire, le Conseil fédéral a fait appel aux personnes astreintes à servir dans la protection civile. Leurs missions consistent à soutenir les services de la santé publique et les institutions de soins, à ravitailler les forces d'intervention et à gérer les centres d'appels téléphoniques. Un contingent maximal de 850'000 jours de service, limité au 30 juin 2020, est à disposition des cantons.

S'agissant des finances, le message indique que les militaires seront indemnisés pour toute la durée de leur service, même-ci elle excède la durée ordinaire du service d'instruction prévu pour l'année en cours. Les charges supplémentaires engendrées par l'appui subsidiaire de l'armée devraient être absorbées par le budget ordinaire du

DDPS. A défaut, il sollicitera un crédit supplémentaire. Le surcroît de charges lié aux allocations de pertes de gain (APG) est couvert par les mesures édictées par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). La Confédération prendra en charge la part du salaire ou du revenu d'indépendant qui n'est pas compensée par l'APG. Enfin, l'indemnisation des cantons prévue pour la protection civile - d'un montant forfaitaire de 27.5 francs par jour de service pour un montant maximal de 23.4 millions- sera prélevée sur le budget de l'OFPP. ⁴

Militäreinsätze

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

L'un des objectifs 1998 du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité a été **la consolidation de la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix (PPP)** de l'OTAN. Le gouvernement a d'ailleurs donné son feu vert pour une participation au PPP jusqu'en l'an 2000 au moins. Limitée de par la neutralité, la coopération y est toutefois effective en matière de formation sur le plan international, de droit international humanitaire, de contrôle des armements, de contrôle démocratique des forces armées, d'aide en cas de catastrophe et d'amélioration des données relatives à la politique de sécurité dans le cadre du PPP. La Suisse a ainsi accueilli à Interlaken un séminaire sur l'aide humanitaire auquel ont participé le PPP et le bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Dans l'optique de contribuer activement au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe, le Conseil fédéral a également défini comme objectif d'utiliser le forum de consultation du Conseil de Partenariat Euro-Atlantique (CPEA) ou la Suisse jouit d'un statut équivalent aux 16 membres de l'OTAN. Au début de l'année, la Confédération a notamment ouvert une mission diplomatique auprès de l'alliance Atlantique, ceci par l'intermédiaire de son ambassade en Belgique. Toutefois, Adolf Ogi a précisé que l'adhésion à l'OTAN n'était pour lui pas d'actualité, ceci tant que l'Autriche resterait en dehors de l'Alliance atlantique. ⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.04.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Tout comme en Autriche, **les avions de l'OTAN se sont vu refuser le survol de la Suisse pour des raisons de neutralité**. La Confédération a motivé son attitude par le fait que l'Alliance ne disposait pas d'un mandat de l'ONU pour bombarder la Yougoslavie. ⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse à une **demande de l'OTAN** (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), **la Suisse a pris la décision de participer à une troupe de maintien de la paix au Kosovo** en envoyant sur place 160 militaires au maximum (gardes-fortifications, instructeurs et miliciens volontaires) dès le mois de septembre. Les participants ont reçu une formation de trois semaines avant d'être envoyés sur place. La majorité des soldats suisses ne pouvant légalement pas être armés, c'est un bataillon autrichien, lui-même incorporé dans la brigade allemande chargée de contrôler le secteur sud-ouest du Kosovo, qui a été chargé de leur sécurité. Prévu jusqu'à la fin de l'année 2000, cet engagement de la Swiss Company (**SWISSCOY**) consiste notamment en des tâches de transport, de génie, de remise en état de réseaux d'eau potable et de la mise en place et de la direction d'un centre de soins. Le Conseil fédéral a en outre déclaré que contrairement aux pays de l'OTAN engagés dans la Kosovo Force (**KFOR**) qui ont pour tâche l'imposition de la paix, la Suisse se refusera - tout comme les Autrichiens - à prendre part à des actions d'imposition de la paix en contradiction avec la neutralité. En plus de cette mesure, le gouvernement a décidé d'une part d'augmenter son aide humanitaire et d'autre part, de mettre à disposition CHF 10 millions et 70 personnes (dont sept policiers non-armés) pour la mise en place d'institutions démocratiques et judiciaires et pour le déminage, ceci en collaboration avec l'ONU, l'OSCE et le Centre de déminage humanitaire de Genève. Pour la première fois, quatre policiers suisses professionnels armés ont été envoyés à l'étranger. Attachés à la Brigade sud multinationale au Kosovo, ils ont été incorporés dans une compagnie de gendarmes allemands, tout en restant sous le commandement de la SWISSCOY. Adolf Ogi s'est rendu au mois de novembre sur place et s'est dit impressionné par le travail accompli par la compagnie suisse. ⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.04.2000
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les 130 soldats suisses engagés au Kosovo (Swisscoy) en début d'année, 90 sont rentrés de mission au début du printemps. Le même jour, **une relève de 149 hommes et 7 femmes** partait les remplacer sur le terrain. Un troisième contingent de militaires (153 hommes, 11 femmes) s'y est rendu en automne. Les principales occupations de la Swisscoy au Kosovo concernent la construction et l'entretien des camps, l'aide aux transports, l'approvisionnement en eau potable et l'assistance médicale. Avec l'aide de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, la Swisscoy a acheminé 130 tonnes de matériel anti-feu dans la province, répondant ainsi à une demande de la mission de l'ONU sur le terrain. Le Conseil fédéral a annoncé que l'engagement des troupes suisses au sein de la KFOR continuera en 2001, par l'envoi de quelque 160 militaires volontaires. Il a débloqué à cet effet CHF 27 millions.⁸

ANDERES
DATUM: 25.08.2006
ELIE BURGOS

L'armée suisse s'est engagée, à la demande de l'ONU, à soutenir le **programme civil de déminage au Liban**, avec un total de 1300 systèmes de déminage.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.04.2007
ELIE BURGOS

Lors d'une visite en Suisse au mois d'avril, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré souhaiter que la Suisse augmente ses **engagements à l'étranger** pour des missions de maintien de la paix.¹⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.11.2007
ELIE BURGOS

Au cours de l'année sous revue, la question du **maintien du mandat de la Swisscoy** dans la province du Kosovo en Serbie du Sud s'est posée au regard d'une possible déclaration d'indépendance du Kosovo. Le DDPS a toutefois précisé en fin d'année que le contingent suisse serait maintenu même en cas de déclaration unilatérale d'indépendance, et cela jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité de l'ONU lève la résolution 1244 qui en constitue la base légale.¹¹

ANDERES
DATUM: 05.03.2008
ELIE BURGOS

Au cours de l'année sous revue, les chambres ont examiné l'arrêté fédéral concernant la **prolongation de la participation de la Suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR)**. Au **Conseil national**, UDC et Verts ont proposé, pour des raisons différentes toutefois, de ne pas entrer en matière sur ce projet. Une minorité emmenée par Josef Lang (pe, ZG) a proposé de suspendre la décision sur cet arrêté, jusqu'à ce que la nouvelle situation en matière de droit international public soit clarifiée et, dans le cas d'une indépendance du Kosovo, jusqu'à ce qu'un nouveau mandat soit adopté par l'ONU. Une minorité emmenée par Roland Borer (udc, SO) – finalement devenue une proposition subsidiaire, pour le cas où la proposition de la minorité I serait repoussée – a proposé de suspendre l'engagement de la Swisscoy jusqu'à ce qu'une analyse juridique ait été effectuée, portant sur la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et ses conséquences sur la compatibilité entre l'engagement de la Swisscoy et le principe de neutralité. Le conseiller fédéral Samuel Schmid et les orateurs des groupes radical-libéral, PDC et socialiste ont indiqué de leur côté que, vu le grand nombre de Kosovars et de Serbes vivant en Suisse, l'intérêt était grand à ce que la situation dans les Balkans se stabilise. Les députés ont finalement décidé d'entrer en matière sur le projet par 98 voix contre 75, rejetant ensuite les propositions de minorité Lang et Borer par 104 voix contre 80 et 111 voix contre 72, respectivement. Lors de la discussion par article, une minorité Borer (udc, SO) a proposé que l'engagement de l'armée pour le soutien de la KFOR prenne définitivement fin au 31 décembre 2009. Les députés se sont toutefois ralliés à l'avis de la majorité de la commission et du Conseil fédéral et ont rejeté cette proposition par 103 voix contre 75. Par 94 voix contre 74, ils ont également rejeté la proposition, soutenue par l'UDC, visant à biffer la possibilité de renforcer, par 50 personnes au maximum et pour une durée de deux mois, le contingent actuel de 220 personnes, afin d'assurer la sécurité et la gestion de l'infrastructure nécessaires à la mission. Au vote sur l'ensemble, l'arrêté fédéral a été adopté par 95 voix contre 78, malgré l'opposition des Verts et de l'UDC.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, trois officiers suisses ont été mis à disposition de la **Mission de l'ONU au Congo (MONUC)** à Kinshasa (Congo). L'un d'eux est porte-parole militaire des troupes onusiennes. Micheline Calmy-Rey a souhaité augmenter cet engagement à 6 officiers.¹³

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 12.02.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En février, répondant à une demande de l'ONU, Ueli Maurer a proposé au Conseil fédéral un appui militaire à la **mission de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour (UNAMID)**. Le gouvernement a décidé d'engager jusqu'à 4 observateurs non-armés dans des fonctions d'Etat-major au quartier général de l'UNAMID.¹⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 22.04.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps de l'année sous revue et après de multiples reports, le Conseil fédéral a présenté son message concernant **l'engagement de l'armée** en service d'appui à l'étranger **dans le cadre de l'opération «NAVFOR Atalanta»** de l'UE (opération Atalante) **et la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM)**. Le message comporte deux volets. Le premier propose la participation de 30 militaires suisses pour une année à l'opération Atalante suite à l'invitation du Conseil de sécurité de l'ONU à contribuer à la sécurisation de la Corne de l'Afrique et du golfe d'Aden contre la piraterie. L'objectif de l'opération était d'escorter les convois du Programme alimentaire mondial (PAM) en embarquant sur des navires de guerre européens. Le projet s'inscrivait dans les services d'appui aux opérations d'aide humanitaire et à la sauvegarde d'intérêts suisses à l'étranger et était devisé à près de 9,8 millions de francs (projet 2). Le second volet propose de modifier la LAAM dans le but de permettre la participation par des moyens militaires à des opérations internationales de police qui satisfont aux principes de politique extérieure et de sécurité lorsque les intérêts helvétiques sont menacés. Cette modification visait à contribuer aux opérations de polices de la communauté internationale au vu des bénéfices que la Suisse pouvait en retirer notamment pour son économie (projet 1).¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le 15 juin, le Conseil de sécurité de **l'ONU a décidé de retirer ses troupes de Géorgie**. Les quatre derniers militaires suisses engagés dans des activités d'observation ont ainsi été rapatriés.¹⁶

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 29.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le gouvernement a accepté d'envoyer jusqu'à **quatre observateurs militaires non armés au Soudan dans le cadre de la mission de l'ONU MINUS**. Leur mission concerne la mise en œuvre des accords de paix à travers des fonctions de surveillance et de médiation. L'engagement prévu l'année précédente n'avait jamais pu être effectué pour des raisons de visa.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 22.12.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Bundesrat unterbreitete den Räten am 29. Juni 2011 den Entwurf eines Bundesbeschlusses für einen Rahmenkredit für die **Weiterführung von Massnahmen zur Förderung des Friedens und der menschlichen Sicherheit**. Vorgesehen war ein Rahmenkredit über 310 Mio. CHF. mit einer Laufzeit von mindestens vier Jahren (2012–2016). Dabei beantragte der Bundesrat eine Erhöhung um 50 Mio. CHF, die einem Spezialprogramm für Nordafrika und den Mittleren Osten zur Konsolidierung der Demokratisierungsprozesse zufließen sollen. Durch den neuen Rahmenkredit würden zudem sechs Ziele finanziell gefördert: Prävention und Beilegung von Konflikten durch aktive Vermittlung und Fazilitation in Friedensprozessen; die Umsetzung von wirkungsvollen Programmen der zivilen Friedensförderung; Stärkung des Menschenrechtsschutzes durch eine verstärkte und neu ausgerichtete Menschenrechtspolitik; Unterstützung von Friedensmissionen und Wahlbeobachtungen durch Entsendung von Expertinnen und Experten des Schweizerischen Expertenpools für zivile Friedensförderung; Voranbringen der Diskussion und der Festlegung globaler und regionaler Politiken in der UNO und in anderen internationalen Organisationen durch diplomatische Initiativen, die von Massnahmen begleitet werden sowie die Förderung der Reflexion und Bündelung von Wissen, Erfahrungen und operativen Kapazitäten dank Partnerschaften mit internationalen Organisationen, gleichgesinnten Ländern und Institutionen aus Wissenschaft, Wirtschaft und Zivilgesellschaft. Der Fokus liegt dabei auf Regionen und Ländern in Europa, Asien, Afrika, im Nahen und Mittleren Osten sowie in Lateinamerika, die für die Schweiz von grossem Interesse sind. Die Räte stimmten dem Entwurf Ende September (Nationalrat) bzw. Ende Dezember (Ständerat) zu.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 04.04.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im April des Berichtsjahres hatte der Bundesrat die Strategie für sein **Engagement in der Humanitären Minenräumung** für die Jahre 2012-2015 präsentiert. Rund 16 Mio. CHF sollen pro Jahr zur Unterstützung des Genfer Minenzentrums (Geneva International Center for Humanitarian Demining, GICHD) für dessen diverse Projekte und Expertenentsendungen im Kampf gegen Personenminen, Streumunition und andere explosive Kriegsmunitionsrückstände eingesetzt werden. Die vorliegende Strategie war bereits die dritte in Folge und präsentierte über das Engagement der Schweiz hinaus auch dessen Resultate. Nicht zuletzt dank Schweizer Unterstützung seien Länder wie Albanien oder Burundi in den letzten Jahren minenfrei geworden. Die Schweiz habe einen wichtigen Beitrag zur Verbesserung der Lebenssituation der betroffenen Bevölkerung in verschiedenen Regionen und Ländern geleistet. Die publizierte Strategie ist Ausdruck der Solidarität mit den Opfern und des Willens der Schweiz, sich weiterhin auf politischer und praktischer Ebene aktiv und engagiert für eine Welt ohne Minen, Streumunition und explosive Kriegsmunitionsrückstände einzusetzen. Nominell wurde die Schweizer Gesamtbeteiligung mit Experten an UNO-Minenräumprogrammen 2012 um rund 5% erhöht. Schweizer Experten haben in den Einsätzen insgesamt 3'604 Dienstage geleistet. Zusammen mit weiteren Spezialisten standen durchschnittlich zwölf Personen im Einsatz. Die Schweiz gehörte damit zu den stärksten Truppenstellern im Gebiet der humanitären Minenräumung.¹⁹

VERWALTUNGSAKTDATUM: 31.12.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Mitte August beschloss der Bundesrat, bis zu acht Armeeangehörige nach Mali zu schicken und die Schweiz so an der **Mission der Vereinten Nationen in Mali** (MINUSMA) zu beteiligen. Sie sollen als unbewaffnete Militärbeobachter eingesetzt werden. Damit wird das humanitäre, entwicklungs- und friedenspolitische Engagement der Schweiz in Mali intensiviert. Die Stabsoffiziere und Experten der Schweizer Armee werden vorwiegend in den Bereichen humanitäre Minenräumung und Blindgängerbeseitigung, Sicherung von Munitions- und Waffenbeständen und der Sicherheitssektor-Reform eingesetzt. Gesetzliche Grundlage dazu sind das Militärgesetz und eine Resolution des UNO-Sicherheitsrates. Dieser Entscheidung ging eine konkrete Anfrage der UNO voraus, welche laut Bundesrat zeige, dass die Schweiz als unparteiische und kompetente Partnerin auch in ausserordentlichen und komplexen Situationen gefragt sei. Damit verfolgte die Landesregierung den eingeschlagenen Weg hinsichtlich verschiedener Engagements der Schweizer Armee in Missionen der militärischen Friedensförderung weiter.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 11.11.2020
DIANE PORCELLANA

Depuis 2016, la Suisse chaperonne le processus de paix au Mozambique. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix faisant suite à l'accord militaire passé entre le gouvernement et la Résistance nationale du Mozambique (Renamo), deux **militaires suisses non armés** seront **déployés en mission de l'ONU au Mozambique**. Déjà en 2018, un militaire suisse non armé participait à la mission d'observation internationale chargée de surveiller le respect de l'accord militaire. A présent, les officiers suisses collaboreront au programme de l'ONU soutenant le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants de la Renamo.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 31.03.2021
DIANE PORCELLANA

Quatre militaires suisses non armés seront dépêchés au Soudan dans le cadre du **programme de déminage de l'ONU**. Depuis 1997, la Suisse apporte son soutien à l'ONU dans le domaine du déminage humanitaire en mettant à disposition douze militaires. Suite au changement de pouvoir en 2019, l'ONU a demandé à la Suisse d'y envoyer des spécialistes en gestion des informations. Ils contribueront à développer ce domaine et organiseront les opérations de déminage. En outre d'apporter son soutien au niveau international, cet engagement permet à la Suisse de recourir à des connaissances spécialisées.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 08.09.2021
DIANE PORCELLANA

En réponse à la demande de renfort de l'ONU, le Conseil fédéral autorise le détachement de **neuf militaires non armés au siège de l'organisation à New York**, afin de la soutenir dans la conduite et le développement des opérations internationales de maintien de la paix. Cette décision conforte l'orientation souhaitée par le Conseil fédéral, détaillée dans le rapport sur le développement de la promotion militaire de la paix.²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2008
ELIE BURGOS

Militärorganisation

Ce projet comporte **plusieurs éléments centraux**: l'attribution au Conseil fédéral de la compétence de conclure avec l'étranger des accords relatifs à l'instruction de troupes étrangères à l'étranger; le renoncement à la prolongation des cours de répétition à l'étranger; l'obligation d'instruction à l'étranger pour les militaires de milice reste exceptionnelle et n'intervient que si le but de l'instruction ne peut être atteint en Suisse; la liberté laissée au militaire en service long de choisir jusqu'à la fin de son école de recrues s'il désire effectuer des engagements à l'étranger; il doit ensuite se prononcer pour ou contre tout engagement à l'étranger et se tenir à cette décision; nécessité d'obtenir l'approbation du parlement pour les services d'appui et les engagements armés de promotion de la paix; renoncement aux engagements non armés de promotion de la paix (un mandat de l'ONU ou de l'OSCE doit donc rester la base nécessaire sur laquelle reposent de tels engagements). Le projet propose encore que la surveillance par des militaires des représentations suisses à l'étranger ne soit, en principe, plus obligatoirement soumise à l'approbation du Parlement (une consultation préalable de la Délégation des commissions de gestion est proposée); l'engagement de moyens militaires de surveillance au bénéfice des autorités civiles ou le but de l'utilisation de tels systèmes ont, en particulier, fait l'objet de définitions limitatives. Une approbation du DDPS pour des engagements de portée politique particulière et un rapport annuel sur de tels engagements à l'intention des commissions de la politique de sécurité de l'Assemblée fédérale ont d'ailleurs été prévus.²⁴

POSTULAT
DATUM: 15.09.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Ein im Juli von der SiK des Ständerates eingereichtes Postulat zur **Zukunft der Artillerie** wurde im September beraten. Darin wird der Bundesrat beauftragt, sich bis Ende 2013 in einem Bericht zu äussern, wie die Zukunft der Artillerie und des indirekten Feuers im Allgemeinen ausgestaltet werden soll. Ein zentraler Aspekt ist dabei die Frage nach der Art und Menge der zu beschaffenden Munition. Das Geschäft stand in engem Zusammenhang mit dem „Übereinkommen über Streumunition“ der UNO. Darin wurde festgehalten, dass konventionelle Streumunition verboten wird. Solche ist in der Schweiz jedoch in Form von sogenannter Kanistermunition in grossen Mengen vorhanden. Über die Genehmigung dieses Übereinkommens hatte sich der Bundesrat in seinem Bericht vom 6. Juni 2011 geäussert. In diesem Zusammenhang stand auch eine Änderung des Kriegsmaterialgesetzes. Das Postulat wurde trotz dem Hinweis von Bundespräsidentin Calmy-Rey, dass diese Fragen bereits im Prozess der Revision des Bundesgesetzes über die Armee und die Militärverwaltung und der dazu gehörenden Verordnung über die Organisation der Armee beantwortet würden, angenommen.²⁵

Ausrüstung und Beschaffung

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 17.10.2007
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une question du conseiller national Josef Lang (pe, ZG) relative à l'**exportation de chars Piranha** par la société Mowag à destination de la **Roumanie**, et l'utilisation prévue de ceux-ci par ce dernier pays en Irak et en Afghanistan, le Conseil fédéral a précisé que l'engagement des troupes roumaines et de leur matériel de guerre n'intervenait pas dans le cadre d'une guerre contre l'Irak ou l'Afghanistan, mais suite à des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a ajouté que l'utilisation de ces chars en Irak et en Afghanistan n'entraîne pas dans le cadre de conflits entre Etats, mais d'opérations visant au rétablissement et au maintien de l'ordre social et étatique. Le gouvernement a donc estimé que ces exportations ne posaient pas problème.²⁶

1) Lit. Haltiner und Wenger (2008). Sicherheit 2008

2) Lit. Szvircev Tresch und Wenger (2009). Sicherheit 2009

3) Communiqué de presse du DDPS du 16.1.20

4) Communiqué de presse du CF du 16.3.20; Communiqué de presse du CF du 22.4.20; FF, 2020, p. 3359s; FF, 2020, p.1883s; CdT, 7.3.20; NZZ, 17.3.20; AZ, BaZ, TA, 19.3.20; NZZ, 20.3.20; CdT, 21.3.20; NZZ, TA, 25.3.20; BLZ, BaZ, 26.3.20; BZ, TA, 27.3.20; APZ, AZ, 28.3.20; TA, 31.3.20; LT, NZZ, 1.4.20; Blick, TA, 4.4.20; Blick, 9.4.20; CdT, 14.4.20; LT, 15.4.20; AZ, NZZ, 17.4.20; QJ, 20.4.20; Blick, LT, NZZ, 21.4.20; CdT, NZZ, 23.4.20; AZ, Bund, LT, 25.4.20

5) 24 Heures, 3.2.98; NZZ, 6.4.98; AZ, 6.7.98; NLZ, 15.9.98.; FF, 1998, I, p. 149

6) 24h, 8.4.99.

7) Presse du 5.6.99; LT, 16.6.99 et presse du 24.6.99; presse du 8.7 et 17.9.99; TG, 30.10 et 30.11.99.

8) TG, 29.4; Lib., 24.3.00; 24h, 15.2.00.

9) Communiqué de presse du DDPS, 25.8.06.

10) 24h, 20.4.07.

11) TA, 21.11.07.

12) BO CN, 2008, p. 97 ss.

13) Blick, 13.1.09.

14) LT, 12.2.09.

- 15) FF, 2009, p. 4041 ss. Voir presse d'avril à septembre 2009.
- 16) AZ, 17.7.09.
- 17) LT, 29.4.10.
- 18) BBl, 2011, S. 6311 ff.
- 19) Medienmitteilung VBS vom 4.4.12.
- 20) Medienmitteilung VBS vom 14.8.13.
- 21) Communiqué de presse du DDPS du 11.11.2020
- 22) Communiqué de presse CF du 31.3.21
- 23) Communiqué de presse du CF du 8.9.2021; 24H, 9.9.21
- 24) FF, 2008, p. 2841 ss.
- 25) BBl, 2011, S. 5905 ff.; AB SR, 2011, S. 813.
- 26) BO CN, 2007, p. 2080 et BO CN, 2007, Annexe IV, p. 161 s.